

# MODE D'EMPLOI DES ESPACES JEUNES

Pour les collégiens du territoire



## LES 3 PÔLES

Dans le cadre de la politique communautaire en faveur de la jeunesse, **3 espaces jeunes vous accueillent sur le territoire à Arzacq, Garlin et Serres-Castet.**

La coopération entre les acteurs opérationnels permet **de proposer aux jeunes de 11 à 15 ans une offre d'animation importante et de qualité.**

L'Espace Jeunes constitue un véritable espace de loisirs, d'échange, de rencontre, d'écoute, d'information et de prévention répondant à des objectifs éducatifs précis :

- **Contribuer au développement personnel et à la socialisation des jeunes**
- **Permettre aux jeunes de s'approprier leur environnement en tant que citoyen d'un territoire**
- **Sensibiliser les jeunes aux questions de santé et d'exclusion**

Ces Espaces Jeunes sont encadrés par du personnel qualifié et déclaré auprès de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale.

Durant l'année scolaire 2020-2021, Les Espaces Jeunes du territoire sont **ouverts durant les vacances scolaires, sauf celles de Noël, selon 5 formats d'activité : journée, après-midi, après-midi/soirée, stage & séjours** (suivant le contexte sanitaire).



**Un protocole sanitaire est mis en place au sein de chaque structure dans le respect du cadre règlementaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs en date du 10/09/2020.**



## CRITERES DE PRIORITE

L'accueil est réservé en **priorité aux jeunes actuellement collégiens résidants et/ou scolarisés sur le territoire intercommunal.**

Au regard de la situation sanitaire, afin d'éviter le brassage des jeunes sur le territoire, **vous devrez prioritairement inscrire votre(vos) enfant(s) aux activités de l'Espace Jeunes correspondant au territoire de leur collège ou au territoire d'habitation.**

Merci de votre compréhension.